Formulaire d'acceptation de commercialisation de semences Hérens

	Minimum requis	Statut
<u>Demandeur</u>		
Date de la demande		
Nom du taureau		
No BDTA		
Age du sujet	7 mois	
Ascendance prouvée du sujet	2 générations	
DLC du sujet	G+ 80	
IPQ ou VE du sujet	IPQ de 95 à 104 ou VE de - 100 à + 100	
DLC mère	G+ 80	

<u>Décision FSEH</u>

Taureau approuvé pour la prise de semences commerciales

Nombre maximal de doses 1200

Châteauneuf, le

Fabien Sauthier
Président

Blaise Maître
Gérant

Un montant de 0.50.- par dose sera facturé à l'éleveur après la production des doses.
Contribution de l'éleveur pour le travail effectué par la Fédération
(administratif, calcul des VE, génétique et marketing).
Ce versement donne droit à une publication du taureau sur le site de la Fédération.